

## **FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES OU INTRAFAMILIALES**

### **Vers une convention pluri-partenaire**

Depuis la fin de l'année 2017, des modalités de fonctionnement ont été testées entre l'ASFAD, porteuse du numéro d'écoute de la plateforme départementale de lutte contre les violences faites aux femmes, et le 115, en tant que service dédié à la mise à l'abri des personnes les plus vulnérables. Ces modalités visent à mieux organiser voire à garantir la mise en sécurité des victimes, de façon immédiate et inconditionnelle. Consolidées, elles auront vocation à être reprises dans une convention de partenariat telle que prévue par la circulaire interministérielle du 12 avril 2013, qui devrait s'étendre à toutes les associations gestionnaires de places dédiées à ce public.

### **Un protocole en phase de consolidation**

En synthèse, une victime ou un partenaire qui demande une mise en sécurité pour une personne victime de violences peut contacter l'ASFAD 24h/24 (sur Rennes et l'ensemble du département) ou une antenne du SIAO lors de ses permanences (hors Rennes). La mise en sécurité se fait soit sur des places dédiées, soit à l'hôtel (via le 115). La durée de séjour à l'hôtel est de 14 nuits ; pendant ce séjour, la victime devra également être accompagnée et être orientée vers des partenaires spécialisés qui pourront demander le renouvellement de cette prise en charge en tant que de besoin.

### **Quelques chiffres**

- Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, **une centaine de femmes différentes** ont sollicité un hébergement d'urgence, pour elle-même et, le cas échéant, pour leur(s) enfant(s).
- 4 femme sur 5 est originaire de Rennes Métropole (les autres : principalement les secteurs de Saint-Malo et de Fougères).
- La moitié de ces femmes sont françaises, les autres étrangères avec souvent des situations administratives des plus complexes (problème notamment de la rétention des papiers par le conjoint).
- Enfin, dans le cadre de ce protocole, l'Etat a financé, via le 115, 1 000 nuitées hôtelières. Cela signifie qu'en moyenne les femmes restent une dizaine de nuits dans l'hôtel (et quittent soit pour retourner au domicile conjugal, soit pour intégrer un autre dispositif).

 A noter également qu'il y a eu 8 hommes victimes de violence qui ont pu bénéficier de ce dispositif de mise en sécurité hôtelière.